



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
14 avril 2022
Français
Original : anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

Vienne, 15-17 juin 2022

Point 2 a) ii) de l'ordre du jour provisoire*

**Application des résolutions pertinentes de la Conférence :
bonnes pratiques et initiatives dans le domaine
de la prévention de la corruption : débat thématique
sur les défis et les bonnes pratiques en matière
de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche
dans le domaine de la lutte contre la corruption**

Sensibilisation, éducation, formation et recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption

Document d'information établi par le Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 6/1, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a prié le Secrétariat de structurer les ordres du jour provisoires des organes subsidiaires qu'elle avait établis de manière à éviter de répéter les mêmes débats, tout en respectant leurs mandats.
2. Dans sa résolution 9/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », la Conférence a reconnu qu'il fallait que le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption continue de la conseiller et de l'aider dans l'exécution de son mandat de prévention de la corruption et tienne au moins deux réunions avant sa dixième session.
3. Dans sa résolution 9/3, intitulée « Suite donnée à la Déclaration d'Abou Dhabi sur le renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organes de lutte contre la corruption afin de prévenir et de combattre plus efficacement la corruption, et utilisation accrue des technologies de l'information et des communications », la Conférence a prié le Groupe de travail d'inscrire comme thème de discussion à ses futures réunions les moyens de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'application de la Convention.
4. Dans sa résolution 9/8, intitulée « Promouvoir l'éducation, la sensibilisation et la formation à la lutte contre la corruption », la Conférence a prié le Groupe de travail de tenir une réunion-débat sur les défis et les bonnes pratiques en matière de

* [CAC/COSP/WG.4/2022/1](#).



sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption lors de sa treizième réunion.

5. Compte tenu des résolutions précitées, il a été décidé d'examiner les sujets suivants à la treizième réunion du Groupe de travail :

a) Promotion de l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'application de la Convention ;

b) Défis et bonnes pratiques en matière de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption.

6. À sa deuxième réunion, tenue à Vienne du 22 au 24 août 2011, le Groupe de travail a recommandé qu'avant chacune de ses réunions, les États parties soient invités à mettre en commun leurs expériences de l'application des dispositions examinées, de préférence en recourant à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et en indiquant, si possible, leurs succès, les difficultés rencontrées, les besoins en assistance technique et les enseignements tirés de l'application. Il a chargé le secrétariat d'établir des documents d'information synthétisant les renseignements communiqués et a décidé de tenir, durant ses réunions, des tables rondes réunissant des experts de pays qui avaient fourni des réponses écrites sur les thèmes prioritaires à l'examen.

7. Conformément à ce qui précède, le présent document a été élaboré à partir des informations communiquées par les gouvernements en réponse à une note verbale du secrétariat datée du 23 février 2022. Au 30 mars 2022, 20 États parties avaient fait part de leurs observations. Les réponses des 14 États suivants contenaient des informations sur le thème des défis et des bonnes pratiques en matière de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption : Albanie, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, France, Kiribati, Myanmar, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie.

8. Les réponses ont été publiées dans leur intégralité sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)¹ ainsi que sur le site Web thématique créé par le secrétariat².

9. Le présent document d'information vise à fournir une synthèse des éléments d'information qui ont été communiqués par les États parties et signataires sur les défis et les bonnes pratiques en matière de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption. Une synthèse des informations transmises par les États parties et signataires sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'application de la Convention figure dans le document [CAC/COSP/WG.4/2022/2](#).

II. Analyse des réponses des États parties et signataires

A. Présentation du thème

10. À l'article 13 de la Convention, les États parties sont invités à prendre des mesures, dans la limite de leurs moyens et conformément aux principes fondamentaux de leur droit interne, pour favoriser la participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène, ainsi que pour mieux sensibiliser le public à l'existence, aux causes et à la gravité de la corruption et à la menace que celle-ci représente. Le paragraphe 1, alinéa c) dudit article dispose que cette participation peut être renforcée par des programmes d'éducation, notamment dans les écoles et les universités.

11. Dans sa résolution 9/8, la Conférence a souligné l'importance de l'éducation dans le travail de prévention de la corruption et de sensibilisation à ses effets néfastes.

¹ Voir : www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/session13.html.

² Voir : www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/thematic-compilation-prevention.html.

Elle a ainsi demandé aux États parties de promouvoir, aux différents niveaux du système éducatif, des programmes qui inculquent des notions et des principes d'intégrité et de responsabilité, et de s'attacher tout particulièrement à travailler avec les jeunes et les enfants dans le cadre d'une stratégie de prévention de la corruption. La Conférence a formulé d'autres demandes allant dans le même sens dans ses résolutions 3/2, 4/3, 5/4, 5/5, 6/6, 6/10, 8/8, 9/3 et 9/6.

12. Lors de sa quatrième réunion, tenue en 2013, le Groupe de travail a analysé le rôle de l'éducation publique, en particulier l'importance de la mobilisation des enfants et des jeunes et le rôle des moyens de communication de masse et d'Internet. En 2017, à sa huitième réunion, il s'est notamment penché sur le thème de la sensibilisation dans les écoles et les universités aux efforts de lutte contre la corruption. Lors de ces réunions, il a examiné l'application du paragraphe 1, alinéa c), de l'article 13 de la Convention, a reconnu les progrès accomplis par les États parties dans la promotion de mesures de sensibilisation et d'éducation dans tous les secteurs de la société, et a souligné qu'il importait de s'attacher à travailler avec les jeunes et les enfants dans le cadre d'une stratégie de prévention de la corruption.

13. La mise en œuvre de cette disposition continue d'intéresser les États parties et d'attirer leur attention. Dans sa résolution 9/8, la Conférence des États parties a prié le Groupe de travail d'examiner les défis et les bonnes pratiques en matière de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption. Le présent document vise à fournir des informations contextuelles pour la treizième réunion du Groupe de travail et contient un ensemble d'informations et de données d'expérience susceptibles de guider et d'aider les États parties dans les efforts qu'ils déploient pour appliquer pleinement l'article 13 de la Convention et préparer l'examen du chapitre II actuellement mené dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

14. Le document est structuré autour des principaux thèmes qui sont ressortis des réponses : activités de sensibilisation ; programmes d'éducation pour les enfants et les jeunes dans les établissements primaires et secondaires ; et éducation, programmes de formation et recherche dans les établissements d'enseignement tertiaire. Des informations sont également fournies sur les cours et programmes dispensés par les établissements d'enseignement supérieur, et dans le cadre des activités extrascolaires et de recherche.

B. Activités de sensibilisation à la lutte contre la corruption

15. Les États parties suivants ont fourni des informations sur les activités de sensibilisation à la lutte contre la corruption : Albanie, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Égypte, France, Myanmar, Portugal, République de Moldova, Roumanie et Turquie.

16. L'Albanie a indiqué que son Ministère de la justice avait élaboré un plan de communication et de visibilité qui était assorti d'une liste d'activités de sensibilisation à la lutte contre la corruption.

17. En Roumanie, des campagnes d'information publique étaient organisées par le Ministère de la justice pour sensibiliser la société civile aux différentes formes de corruption et aux répercussions qu'elles avaient sur tous les citoyens.

18. L'Autriche a fait mention d'une série d'outils interactifs destinés aux jeunes et mis au point par son Bureau fédéral de lutte contre la corruption. L'application pour téléphone mobile « Correct or Corrupt » et le jeu de société « Fit4Compliance – Find Your Values » ont aidé les élèves à s'informer sur la corruption et à trouver des solutions aux dilemmes éthiques. Le Bureau a également organisé des événements anticorruption et conçu des outils d'apprentissage en ligne afin de renforcer la capacité des élèves à déceler les situations de corruption, à prévenir d'éventuels manquements et à promouvoir l'intégrité. Il a par ailleurs tenu dans ses locaux des

ateliers au cours desquels des élèves ont pu parler avec des enquêteurs de leur travail et d'affaires en rapport avec le sujet.

19. L'Égypte a donné une vue d'ensemble des efforts déployés pour sensibiliser la jeune génération et le grand public à la corruption. Parmi les initiatives figuraient l'organisation de campagnes, de concours, d'ateliers et d'émissions de radio, et le recours à d'autres moyens novateurs pour nouer le dialogue avec le public.

20. Bahreïn a rendu compte de ses efforts visant à associer différents groupes de la société à la lutte contre la corruption en organisant des activités et des manifestations au sein des collectivités, tels que des campagnes nationales, des ateliers spécialisés et des conférences pour les secteurs privé et public. Les autorités locales avaient préparé des expositions publiques et des concours artistiques pour les enfants et les élèves afin de promouvoir une culture de rejet de la corruption à tous les âges.

21. En France, l'Agence française anticorruption organisait des symposiums, des débats publics et des activités de formation afin d'améliorer les connaissances des élèves sur la corruption et sur la menace qu'elle représente. En 2021, elle avait mené 99 activités de sensibilisation pour différentes parties prenantes. La France a également mentionné le projet de l'Agence visant à créer un jeu en ligne pour sensibiliser à la corruption, en partenariat avec le Ministère de l'économie et des finances et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

22. La République de Moldova a indiqué que le Centre national de lutte contre la corruption avait mené des campagnes de sensibilisation du grand public et des activités de formation, y compris pour des groupes extérieurs au secteur public. Ces activités visaient à favoriser la connaissance et le respect des normes d'intégrité et de lutte contre la corruption et à permettre aux organismes publics et à la société de déceler et de signaler les manifestations de la corruption. En 2021, 153 personnes, dont des élèves, des représentants du secteur privé et d'autres membres de la société civile, avaient participé aux activités de sensibilisation organisées par le Centre.

23. Le Myanmar a expliqué que l'art, notamment la musique et la cinématographie, était utilisé pour sensibiliser le grand public à la corruption et pour promouvoir l'intégrité et l'éthique. De courtes vidéos et des séries de films avaient été diffusées à la radio et à la télévision nationales. En outre, l'organe anticorruption du Myanmar avait organisé des activités de formation à la lutte contre la corruption et avait conçu, à l'intention des organisations de la société civile, un cours en ligne sur l'éthique et l'intégrité.

24. Le Portugal a indiqué qu'un mécanisme national de lutte contre la corruption avait été créé pour superviser l'élaboration de programmes et d'initiatives de sensibilisation des enfants, des jeunes et des étudiants.

25. L'Arabie saoudite a fait savoir que son Autorité de surveillance et de lutte contre la corruption (Nazaha) avait mené diverses activités pour que les organisations de la société civile prennent mieux conscience des effets et des coûts de la corruption. Une initiative intitulée « Watanona Amanah » avait été lancée pour promouvoir une culture de l'intégrité et de la déontologie et pour renforcer la confiance dans les institutions publiques. Trois concours de sensibilisation avaient été organisés pour défendre les valeurs et les principes d'intégrité auprès des élèves. L'Arabie saoudite a également indiqué que l'Autorité avait rédigé un manuel devant guider les organismes publics dans la mise en œuvre de programmes et d'activités de sensibilisation, y compris de campagnes destinées au secteur privé.

26. La Turquie a expliqué que des programmes de formation avaient été élaborés dans le but de promouvoir neuf valeurs : la justice, l'amitié, l'honnêteté, la maîtrise de soi, la patience, le respect, la responsabilité, le patriotisme et la serviabilité.

C. Programmes d'éducation à la lutte contre la corruption conçus pour être dispensés aux enfants et aux jeunes dans les établissements primaires et secondaires

27. Les États parties suivants ont fourni des informations sur leurs initiatives visant à promouvoir l'éducation à la lutte contre la corruption auprès des enfants et des jeunes dans les établissements primaires et secondaires : Albanie, Arabie saoudite, Bahreïn, Kiribati, Myanmar et Turquie.

28. L'Albanie a fait savoir que son Ministère de la justice et son Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse avaient signé un accord pour mettre en œuvre un projet pilote visant à encourager une culture de la légalité et de la citoyenneté mondiale. Dans le cadre de ce projet, un module anticorruption avait été testé dans certains établissements secondaires.

29. À Bahreïn, diverses méthodes innovantes avaient été utilisées pour que les concepts d'intégrité, d'honnêteté et d'éthique figurent dans les programmes d'enseignement des écoles primaires. Bahreïn a indiqué qu'un recueil de nouvelles sur l'intégrité et l'honnêteté avait été lancé dans plusieurs écoles primaires afin d'enseigner ces concepts aux enfants.

30. L'Égypte a expliqué que ses établissements primaires et secondaires abordaient les questions de lutte contre la corruption, d'éthique et d'intégrité dans les cours d'éducation civique, de philosophie et d'études religieuses, notamment à partir d'approches fondées sur les valeurs ou les compétences.

31. Kiribati et l'Arabie saoudite ont fait savoir que les thèmes de l'intégrité et de l'éthique avaient été inscrits aux programmes nationaux d'enseignement primaire et secondaire.

32. Le Myanmar a signalé que sa Commission de lutte contre la corruption avait mis au point un guide de l'enseignant pour les niveaux primaire et secondaire et des modules sur l'intégrité pour les élèves du secondaire. Les modules avaient été imprimés et remis au Ministère de l'éducation pour une diffusion ultérieure.

33. La Turquie a déclaré que des programmes de formation avaient été élaborés pour faire en sorte que les élèves comprennent les notions d'intégrité et de lutte contre la corruption et partagent les valeurs de justice, d'honnêteté, de respect et de responsabilité. Elle a également rendu compte de ce qu'elle faisait pour renforcer les capacités des enseignants au moyen de formations sur l'éthique et l'intégrité dispensées par le Ministère de l'éducation nationale et le Conseil de l'enseignement supérieur.

D. Éducation, programmes de formation et recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption au niveau universitaire

34. Les États parties suivants ont fourni des informations sur les initiatives d'éducation à la lutte contre la corruption qu'ils avaient conçues pour les universités : Arabie saoudite, Bahreïn, France, Myanmar, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni et Turquie. La plupart d'entre eux ont indiqué que des cours sur la lutte contre la corruption, l'intégrité et l'éthique étaient proposés dans le cadre des programmes universitaires. Certains États ont évoqué des activités et des programmes extrascolaires, notamment des ateliers, des invitations d'intervenants, des clubs d'intégrité et d'autres projets. En outre, les États ont fait mention de projets de recherche visant à collecter des données ou à analyser les risques de corruption dans des secteurs donnés.

Cours de lutte contre la corruption dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur

35. Les États parties ont indiqué que plusieurs programmes universitaires comprenaient des cours sur la corruption, ou tout du moins des cours sur l'éthique et l'intégrité qui traitaient des notions de corruption. Le Myanmar a fait savoir que des modules universitaires sur la lutte contre la corruption étaient élaborés et diffusés auprès des établissements d'enseignement supérieur locaux et des administrations régionales. En Turquie, les facultés de pédagogie et les départements de sciences de l'éducation proposaient des cours traitant des questions d'éthique et de moralité dans le cadre des programmes de formation des enseignants.

36. Bahreïn a expliqué que les concepts d'intégrité, d'honnêteté et de lutte contre la corruption avaient été inscrits aux programmes d'enseignement des universités publiques et privées.

37. L'Égypte a rendu compte des efforts considérables qu'elle déployait pour promouvoir l'éthique et l'intégrité dans l'enseignement tertiaire, notamment en prévoyant un cours obligatoire sur les droits humains et la corruption dans toutes les universités publiques et en organisant dans les universités une série de conférences sur la corruption et la stratégie nationale de prévention de la corruption.

38. En France, la prévention de la corruption était enseignée dans les programmes de master, généralement dans des cours sur l'éthique. L'Institut d'études politiques de Paris et l'Université Paris Dauphine proposaient des cours sur l'éthique et la déontologie dans leurs programmes de master en affaires publiques. Des cours de lutte contre la corruption étaient également proposés aux étudiants du master de droit pénal international et des affaires de l'Université de la Sorbonne. En outre, la France a indiqué que le Centre national de la fonction publique territoriale avait créé un cours sur les procédures déontologiques dans la fonction publique qui était accessible aux étudiants de différentes disciplines.

39. La Pologne a signalé que le Bureau de la police criminelle de la Direction générale de la police nationale avait participé à l'élaboration d'un programme de formation conçu pour prévenir et combattre la corruption. Le programme avait été proposé aux agents de police et aux diplômés poursuivant des études universitaires dans des domaines pertinents en 2021.

40. En Roumanie, les cours sur l'éthique et l'intégrité faisaient partie des programmes de premier cycle et de master. Dans de nombreux programmes de master, les étudiants pouvaient s'inscrire à des cours relatifs à l'intégrité et à la lutte contre la corruption. Par exemple, le programme sur l'intégrité publique et les politiques de lutte contre la corruption mis au point par l'École nationale d'études politiques et administratives comprenait des conférences sur la lutte contre la corruption. La Roumanie a ajouté que l'Université Babeş-Bolyai avait créé un cours sur l'intégrité et la prévention de la corruption dans le secteur public.

41. En Arabie saoudite, l'Autorité de surveillance et de lutte contre la corruption (Nazaha) avait travaillé en collaboration avec le Ministère de l'éducation pour concevoir, à l'intention des établissements d'enseignement supérieur, des cours sur l'intégrité, la transparence et la lutte contre la corruption. Plusieurs universités locales avaient ainsi soit proposé des cours spécialisés sur ces sujets, soit prévu des éléments relatifs à la lutte contre la corruption et à l'intégrité dans les cours existants. L'Arabie saoudite a également mentionné les activités éducatives organisées par son Centre de formation à l'intégrité pour renforcer les valeurs éthiques et prévenir la corruption. Le Centre dispensait des formations et des cours spécialisés sur la lutte contre la corruption, l'intégrité et l'éthique à des organisations de la société civile et à des étudiants. Il s'attachait également à nouer des partenariats scientifiques et à échanger des données d'expérience sur des programmes de formation spécialisés avec des institutions comparables d'autres États.

Activités et programmes extrascolaires

42. Plusieurs États parties ont indiqué que leurs organes anticorruption aidaient à organiser des conférences et des ateliers de lutte contre la corruption pour les étudiants. Par exemple, l'Autorité de lutte contre la corruption de Bahreïn donnait des conférences dans des universités publiques et privées et organisait des rencontres avec des étudiants pour discuter de l'importance de la lutte contre la corruption sur le lieu de travail.

43. La France a fait savoir que la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique avait organisé une série d'activités de formation, de conférences et de débats publics dans les écoles d'administration publique afin d'insister sur l'importance de l'intégrité et de l'éthique auprès des futurs fonctionnaires. La Haute Autorité travaillait également avec des établissements universitaires pour organiser des activités de formation spécialisées sur la transparence, l'éthique et la déontologie s'adressant aux étudiants de différentes filières. Ces activités s'appuyaient sur des méthodes interactives, notamment des cas pratiques et des débats ouverts avec les étudiants.

44. La République de Moldova a indiqué qu'en 2021, son Centre national de lutte contre la corruption avait dispensé à 678 élèves une formation spécialisée sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité, par l'intermédiaire d'une plateforme d'enseignement à distance.

45. La Roumanie a rendu compte du projet intitulé « Champions de l'intégrité », qui avait été mis en œuvre par la Direction générale de la lutte contre la corruption, en partenariat avec l'Association de défense de la démocratie, l'Inspection scolaire de Bucarest et la mairie de la ville. Le projet visait à inculquer aux élèves les principes d'intégrité, de moralité et d'intolérance à la corruption au moyen de diverses activités, telles que des ateliers et des séances de sensibilisation et de réflexion animés par des élèves. La Roumanie a également fait part de son projet de créer un cours spécialisé sur l'intégrité et la prévention de la corruption pour l'École nationale de police.

46. L'Arabie saoudite a indiqué que son Autorité nationale de lutte contre la corruption et l'Université du Roi Saoud avaient lancé une initiative appelée « Club de l'intégrité ». Le Club avait permis aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en matière d'intégrité, de comportements moraux et d'actes permettant de prévenir et de combattre la corruption. L'Arabie saoudite avait également dispensé un programme de formation intitulé « Valeurs d'intégrité » dans plusieurs universités et mis au point une application pour téléphone mobile, « We Apply », afin de sensibiliser les étudiants à des valeurs telles que l'honnêteté, la citoyenneté et le respect.

Recherche en matière de lutte contre la corruption

47. Plusieurs États ont abordé la question de l'encouragement de la recherche en matière de lutte contre la corruption par la coopération entre les organes anticorruption et les universités. Par exemple, la France a expliqué que la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique décernait tous les deux ans un prix pour récompenser les recherches et les publications scientifiques permettant de mieux comprendre les méthodes innovantes en matière de transparence, de déontologie, d'éthique publique et de prévention de la corruption. En 2021, la Haute Autorité avait participé à un projet de recherche intitulé « Comportements politiques et contrôles citoyens », qui portait sur les comportements des parlementaires.

48. Le Royaume-Uni a indiqué que son Unité conjointe de lutte contre la corruption avait demandé une enquête sur la criminalité économique dans le secteur privé, dont les résultats seraient publiés en 2022.

III. Difficultés rencontrées et besoins en matière d'assistance technique

49. Certains des États parties ayant communiqué des informations ont fait savoir qu'ils éprouvaient des difficultés et avaient besoin d'une assistance technique pour mener à bien leur travail de sensibilisation et d'éducation à la lutte contre la corruption. L'Égypte a souligné la nécessité de partager les bonnes pratiques de mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la corruption et de sensibilisation à ce problème. Elle a également estimé qu'il fallait mettre en commun les pratiques innovantes et nouvelles dans le domaine de l'éducation à la lutte contre la corruption par l'intermédiaire de l'initiative de ressource mondiale pour l'éducation à la lutte anticorruption, qui venait d'être lancée. Le Myanmar a signalé qu'une formation spécialisée pour les enseignants du primaire et du secondaire était nécessaire pour que les notions de lutte contre la corruption et d'intégrité soient effectivement introduites dans les programmes scolaires de ces établissements. Il a également noté que l'éducation à la lutte contre la corruption devrait être prise en considération dans les stratégies et plans nationaux d'éducation.

50. Kiribati a souligné que les petits États insulaires avaient besoin d'une assistance technique et d'une aide financière pour mettre en œuvre des activités d'éducation et de sensibilisation à la lutte contre la corruption.

51. Dans le document [CAC/COSP/2021/10](#), qui a été présenté à la Conférence à sa neuvième session, le secrétariat a proposé une analyse des besoins en matière d'assistance technique qui étaient ressortis des examens de pays effectués dans le cadre du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention. L'analyse des informations fournies dans les résumés analytiques et rapports d'examen de pays de 50 États parties qui avaient été achevés au 24 février 2021 avait révélé que l'absence de campagnes de sensibilisation du grand public et de programmes d'éducation visant à prévenir la corruption constituait l'un des obstacles les plus courants à l'application de l'article 13 de la Convention.

IV. Conclusions et recommandations

52. Les informations synthétisées dans le présent document montrent que les États parties se sont efforcés de favoriser la sensibilisation, l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption. Les contributions reçues par le secrétariat étant toutefois limitées, elles ne permettent pas de tirer de conclusions générales.

53. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail souhaitera peut-être, dans le cadre de ses débats, encourager les États parties à continuer de communiquer au secrétariat des informations sur les défis et les bonnes pratiques en matière de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption, afin de poursuivre et d'améliorer l'apprentissage mutuel.

54. Le Groupe de travail souhaitera peut-être demander au secrétariat de continuer à recueillir des informations sur les défis et les bonnes pratiques concernant l'application du paragraphe 1, alinéa c), de l'article 13 de la Convention, en particulier dans le contexte du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

55. En décembre 2021, l'ONUDC a lancé l'initiative de ressource mondiale pour l'éducation à la lutte anticorruption et l'autonomisation des jeunes (initiative GRACE) dans le cadre du programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif de développement durable n° 16. Cette initiative vise à insister sur le rôle de l'éducation et de la jeunesse dans la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène. Dans sa résolution 8/9, la Conférence a encouragé les États parties à apporter leur appui à cette initiative. Le Groupe de

travail souhaitera peut-être réitérer cet appel et souligner que les États parties et les donateurs doivent renouveler leur engagement en faveur de la prévention de la corruption, notamment en élaborant des programmes d'éducation scolaires et universitaires.

56. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également encourager les États parties à faire de leurs initiatives d'éducation à la lutte contre la corruption une priorité et à s'entraider pour élaborer et mettre en œuvre ces initiatives, y compris en utilisant les ressources disponibles sur le site Web de l'ONUSC.

57. Le Groupe de travail souhaitera peut-être demander à l'ONUSC de continuer, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à appuyer les efforts déployés par les États parties pour appliquer le paragraphe 1, alinéa c), de l'article 13 de la Convention en créant des supports pédagogiques et en organisant des activités destinées à renforcer la capacité des enseignants à aborder les notions et les principes de la lutte contre la corruption, pour se soutenir mutuellement et pour fournir un retour d'information sur la manière dont l'ONUSC pourrait améliorer ses initiatives axées sur l'éducation.
